



Mandature 2020-2026
Procès-Verbal de séance
Conseil Municipal n°6/2024
Du 14 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le quatorze octobre à dix-huit heure trente minutes le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude CHAUSSADE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de Conseillers présents et représentés : 12

Quorum : 10

Date de convocation : 08 octobre 2024

Date d'affichage de la convocation au siège : 08 octobre 2024

Étaient présents : M. CHAUSSADE, Mme PILET, M. COUSTILLAS, Mme QUIVIGER, M. LACOMBE, Mme JUKOWSKI, M. BESSEDE, M. BERGER, M. CHATEAU, Mme VERGNE LE ROY, M. LABORIE.

Absents excusés : Mme RAUTURIER, Mme EGONNEAU (procuration à Mme PILET), M. GRENIER, Mme VINCENT, M. DECOLY Mme DE GRAVE-DA COSTA, Mme HUBAUT-LEMER, M. GAVARD.

Après avoir fait l'appel, le conseil nomme un secrétaire de séance.

Madame PILET a été nommée secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 29 juillet 2024

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 29 juillet 2024.

Sans observation du conseil municipal le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – Délibérations

- 1- Aménagement 3 Rues – Demande fonds de concours CCIDL
- 2- Admission en non-valeur
- 3- DM3 – Budget général – Virements de crédits
- 4- RODP GRDF général
- 5- Convention AGUR pour la lutte incendie

II – Informations

- 1- Informations communautaires
- 2- Informations diverses

I – Délibérations

1- **Aménagement 3 Rues – Demande fonds de concours CCIDL** (annule et remplace la délibération n°2024.06.001

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16 V ;

Vu les statuts de la Communauté de Commune Isle Double Landais et notamment les dispositions incluant la commune de Ménesplet, comme l'une de ses communes membres, rendant la communauté compétente en matière de voirie ;

Vu le projet de convention pour l'attribution d'un fonds de concours par la communauté de communes Isle Double Landais dans le cadre de ses compétences pour ce projet ;

Considérant que la Commune de Ménesplet souhaite procéder à l'aménagement de trois rues : rues Jacques Brel, de l'abbé Huguet et des Brûlés du Notaire pour un montant prévisionnel de 338 425 € HT ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;

Il est proposé que le fonds de concours prévisionnel soit arrêté à la somme de **94 700 €** conformément au plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
RESSOURCES PRESENTEES	MONTANT DES RESSOURCES SOLLICITEES	TAUX en %
Subvention de l'État sollicitée - DETR	84 606.00 €	25
Subvention contrats territoriaux	62 685.00 €	18.5
Fonds de concours CCIDL	94 700.00 €	28
Autofinancement	96 434.00 €	28.50
TOTAL	338 425.00 €	100

Le montant de ce fonds de concours de la CCIDL est forfaitaire et ne sera pas actualisé en fonction du montant définitif des travaux.

Le versement d'un acompte de 50% pourra être demandé à la CCIDL à l'émission des ordres de service de démarrage des travaux et le solde à la réception.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

Valide le fonds de concours demandé par la commune de MENESPLET à hauteur de **94 700.00 €** et valide qu'il soit d'un montant forfaitaire.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention d'attribution correspondante ainsi que tout acte s'y référant.

2- **Admission en non-valeur**

Le Maire informe le conseil municipal de la proposition du comptable public de la collectivité d'admettre en non-valeur les titres qu'il n'a pu recouvrer figurant sur la liste n° 7175200315 arrêtée le 30 août 2024 à la somme de 1 885.09 €.

L'irrecouvrabilité se traduit par l'inscription en dépense d'une somme égale au montant des créances concernées. Elle permet également de constater qu'il n'y aura pas, à priori, d'encaissement en trésorerie d'une recette déjà comptabilisée.

Le maire propose d'admettre en non-valeur la somme de 1 881 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57,
Considérant la demande d'admission de créances irrécouvrables transmise par le comptable public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DÉCIDE** d'admettre en non-valeur les créances proposées par le comptable public pour un montant de 1 881.00 €,
- **DIT** que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au compte 6541

3- Décision Modificative n°3 – Budget général

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de régler certaines dépenses il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Sens	Compte	Montant
Fonctionnement dépenses	65411 (65)	+ 1 900.00 €
Fonctionnement dépenses	617 (011)	+ 1 500.00 €
Fonctionnement dépenses	615221 (011)	- 3 400.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces virements de crédits. Il donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire en ce sens.

4- Montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public [RODP] par les ouvrages de distribution de gaz naturel - 2024

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de calculer le montant de la redevance 2024 pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages de distribution du gaz naturel. Il donne connaissance au conseil municipal du plafond de la redevance 2024 d'occupation du domaine public qui est de 368.00 €, à percevoir de GRDF. Il précise que la longueur de canalisation est de 4 543 m et que le coefficient de revalorisation est de 1.42

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel et autorise le Maire en percevoir le montant.

II – Informations

Monsieur Thomas DECOLY arrive à 18h43

1- Informations communautaires :

Peu de réunions de bureau ont eu lieu ces derniers temps. La dernière date du 9 septembre.

2- Informations diverses :

2.1 Rapport d'activité SDE24

M. le Maire communique en résumé le rapport d'activité pour SDE24. Il est à la disposition des élus à la mairie pour une lecture plus approfondie.

2.2 Rapport annuel SMD3

M. le Maire communique en résumé le rapport annuel du SMD3. Il est à la disposition des élus à la mairie pour une lecture plus approfondie.

2.3 Courriers divers

Lecture de lettres diverses de remerciements.

Lecture d'une lettre adressée à M. le maire et son conseil municipal, par une personne hors commune, concernant des remarques :

- au sujet de la réfection du chenil destiné à recueillir des chiens abandonnés en attendant leur placement à la SPA.

- l'accessibilité des portes de la mairie à des personnes à mobilité réduite.


Un débat s'est engagé.

Certaines choses ont été mises en place afin d'essayer de résoudre ces problèmes.

2.4 Proposition vente bâtiments

Les héritiers de Mme LAMBERT ont fait une proposition de vente à la commune d'un bâtiment situé en face de la mairie. Le maire soumet cette proposition au conseil. Dans l'état actuel des choses, le conseil ne donne pas de suite.

Le secrétaire,
Monique PILET



Le Maire,
Jean-Claude CHAUSSADE

